



FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS PARACHUTISTES

SIEGE : QUARTIER GENERAL NIEL – 2, rue Montoulieu Saint-Jacques
31000 TOULOUSE

ADRESSE POSTALE : FNAP - BP 50143
64811 AEROPOLE PYRENEES CEDEX

E-MAIL : fednatassosparas@gmail.com

Pau, le 21 novembre 2015

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL NATIONAL DU 21 OCTOBRE 2015

Le Conseil national de la Fédération nationale des associations parachutistes s'est réuni le 21 octobre 2015 à l'Ecole des troupes aéroportées à Pau.

Etaient présents :

Le général (2s) Jacques LECHEVALLIER, président, le général (2s) Georges LEBEL et le major ® Hervé PERRIN, vice-présidents, le lieutenant-colonel ® Pierre-Henri RAKETAMANGA, secrétaire général, et le capitaine ® Jean-Paul CABANNE, trésorier.

Etaient excusés :

Les généraux (2s) Henri-François PONCET et Jean-Paul VINCIGUERRA, vice-présidents, le major ® Lionel LEVEL, secrétaire adjoint et le lieutenant-colonel ® Dominique CAILLAUD, trésorier adjoint.

L'ordre du jour était le suivant, il a été suivi.

1. Bilan AG :

1. L'idée lancée lors de notre Assemblée générale de la FNAP de promouvoir le terme "vétérans" parce qu'il serait l'occasion d'un renouveau de notre dynamique des "Anciens Combattants", s'avère, renseignements pris et après réflexion une... "vraie-fausse-bonne idée", alors que le concept de monde combattant est bien reconnu dans les esprits et les textes législatifs. Elle est donc abandonnée

2. la restauration de la chapelle de That-Khé est terminée : la FNAP est heureuse d'avoir été à l'origine du relais de ce mouvement de solidarité et se félicite du résultat obtenu, 30.000 dollars (23.000 €) drainés en moins de 2 mois et travaux menés à terme en 8 mois sous la tutelle de l'association « Viêt-Nam Espérance » (fondée par Bernard Magnilliat, ancien des parachutistes coloniaux Hélie de Saint Marc, ancien du BEP, tous deux chefs de section en Indochine) avec inauguration le 7 octobre dernier. Nos grands anciens de la RC4 ont, de fait, désormais un mémorial digne de leur geste héroïque !

Sur Facebook (et bientôt sur le site de la FNAP) une page « Chapelle de That Khé en Indochine » relate cette initiative. La FNAP est citée parmi les donateurs.

2. ANOPEX – UNC - FNAP

Lors de notre dernière assemblée générale, le général René PETER, représentant l'ANOPEX a exprimé lors de l'AG de la FNAP aux associations et amicales présentes, une demande de soutien, en particulier financier.

La FNAP est une fédération d'associations, aussi envisager un tel soutien pose au moins deux problèmes-

1. La FNAP est une Fédération d'associations souveraines. A ce titre la décision de s'engager collectivement dans la durée en soutien d'une autre association implique l'accord des associations membres, et donc une décision prise suite à un vote à la majorité en assemblée générale.
2. Notre budget annuel généré par les rentrées de cotisation est de l'ordre de 3500 €. Nos dépenses de fonctionnement doivent être couvertes dans cette épure, nous n'avons donc pas les moyens de soutenir une autre association, sauf à augmenter le montant des cotisations.
Il revient alors à chaque association et amicale membre de la FNAP de déterminer le soutien qu'elle entend apporter à l'ANOPEX, conformément à ses statuts propres.
3. Le secrétaire général de la FNAP a du mal à comprendre la multiplication de toutes ces structures et souhaiterait qu'une réflexion plus large soit entreprise sur l'évolution du monde combattant, et surtout vers une unification.

Réponse du président de la FNAP: j'ai pu joindre au téléphone le Général André SOUBIROU. Il n'est pas au Conseil d'administration de l'UNC, et ne l'a jamais envisagé. Il a pris par contre la présidence de la Commission nationale de la carte du combattant à l'ONAC. Nous sommes en train de caler nos calendriers pour nous rencontrer en décembre ou en janvier, à Paris. Le général SOUBIROU va m'adresser un pensum sur les projets en cours de l'ANOPEX pour étudier la perspective d'un partenariat avec la FNAP (sachant que les membres des associations qui la composent ne sont pas tous du monde combattant, même si beaucoup le sont). Si nous en sommes d'accord, il pourrait nous rejoindre pour nous faire un point de situation lors de notre prochaine AG, ce qui pourrait répondre à une partie des interrogations de notre secrétaire général !

3. ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES NATIONALES DE MILITAIRES (APNM)

Le général LEBEL a présenté un point de situation sur les hypothèses en cours concernant la mise en place de ce nouveau type d'associations dans nos unités. Les choses sont en gestation

et il faut attendre les directives d'application pour bien situer comment les choses vont évoluer. Le CN de la FNAP reste attentif sur ce sujet et en attente des directives d'application pour prendre éventuellement position.

La Marine nationale semble prête à déposer les statuts d'une APNM Marine. Les gendarmes y travaillent également. L'armée de l'air semble en retrait.

L'association l'Épaulette conduit un travail analogue et a déjà préparé une ébauche de statuts.

Le CEMAT, lors du GRAT le jeudi 1^{er} octobre, a fait part de ses interrogations et de son souhait de recueillir des avis pour étayer sa position.

En conclusion :

Même si aucun de nous ne souhaitait voir un tel mode de représentation arriver dans les armées, les choses sont ce qu'elles sont. Doit-on laisser la chaise vide aux "aigris du système" ou voir laisser nos terriens aller adhérer à une APNM Marine... pour faire valoir les intérêts de nos armées sur des sujets d'intérêt général de la condition militaire (qui ne manquent pas : devenir de la caisse militaire de Sécurité sociale de Toulon, gestion du Fond de Prévoyance militaire, devenir de la réforme du code des pensions d'invalidité, etc.).

Ainsi, comment aider à la constitution d'une APNM Terre ?

A l'expérience, une idée : toute association comptant des personnels d'active créerait une "section d'APNM" qui, se reliant, comme le sont les Fédérations des Entraide Parachutiste, Montagne, ALAT, etc..., amènerait, de proche en proche à l'ensemble interarmées et interservices requis (tout en gardant une vraie proximité avec les unités et les Armées et Services) ?

A suivre...

4. ADHESION A LA FEDERATION MAGINOT

La particularité de MAGINOT est qu'elle implique un décompte individuel de chaque membre. Ce point reste du ressort strict de chaque association et rend donc caduque l'idée d'une éventuelle candidature de la FNAP.

5. ADHESION ASSOCIATION 2^{ème} RPIMa

Le secrétaire général suit l'affaire avec le général BRANTSCHEN. Pas d'obstacle à priori.

6. ADHESION ASSOCIATION DRAKKAR

L'association DRAKKAR est composée essentiellement d'anciens parachutistes, mais aussi de familles et d'amis. Cette association qui entretient la mémoire de nos camarades parachutistes pourrait, selon nos statuts, s'inscrire comme une association "sympathisante". En effet, elle est bien dans une logique de proximité mais son originalité la distingue du profil des associations membres (Amicales régimentaires, ou territoriale ou encore de "métier")

Le secrétaire général va suivre l'affaire et proposer une solution en vue d'un vote en Assemblée générale.

7. MUSEE DES PARACHUTISTES

Le Musée des parachutistes est un élément fédérateur de la mémoire et de l'esprit parachutiste. A ce titre, il mérite particulièrement d'être soutenu par la FNAP, en tant que fédération.

Le secrétaire général propose d'écrire un protocole souple afin de formaliser ce soutien.

8. FONDATION GENERAL BIGEARD

Le secrétaire général est en relation avec le général PIQUEMAL à qui il a relayé deux candidatures : une proposée par l'amicale du 3 et l'autre par les transmetteurs aéroportés. D'autres candidatures seraient les bienvenues.

9. UNP : AIDE A LA RECONVERSION

Depuis le 27 juillet, le secrétaire général fait le relais entre les offres d'emploi et les associations. Il y a déjà eu des résultats. Ses correspondants UNP sont le général PETER et Gérard PALAIS. Ce n'est pas très contraignant et cela s'avère utile.

10. ONAC-VG

Le Conseil national est d'accord pour entendre un représentant de cette institution en plein renouvellement lors de notre prochaine AG pour un court point de situation et de d'échange et avec la possibilité de diffuser une documentation complémentaire.

11. CONSEIL NATIONAL DE LA FNAP

Le secrétaire général rappelle que le Conseil national comprend un Comité exécutif et un Bureau.

Le Comité exécutif veille au respect des statuts et de la Charte qui constitue le fondement moral de la Fédération et s'emploie à la réalisation des objectifs fixés. Le Bureau est chargé du fonctionnement interne de la Fédération sous l'autorité du Président.

Le Comité exécutif est composé de 5 membres : le président de la Fédération et 4 vice-présidents.

Le Bureau comprend un secrétaire général et un secrétaire général adjoint, un trésorier et un trésorier adjoint.

Il est proposé d'étoffer le nombre des membres du comité exécutif en passant de 5 à 8 (négociable) en demandant aux associations membres de susciter des volontariats. Des candidatures de marins, et d'engagés volontaires seraient particulièrement bienvenues.

12. SITE FNAP

Le major Perrin a présenté le site. Les remarques déjà faites ont été prises en compte, les nouvelles vont l'être. Il est convenu qu'il va être mis en ligne dès que possible. L'avis des associations pour des adaptations éventuelles sera pris pour la prochaine assemblée générale.

13. POINT FINANCIER

Voir tableau ci-dessous.

ANNEE de référence	AVOIRS sur compte au 31 décembre	Résultats
2010	21 782,23 €	47,50 €
2011	21 829,73 €	-2 030,59 €
2012	19 799,14 €	1 657,68 €
2013	21 456,82 €	-4 629,43 €
2014	16 827,39 €	-1 169,89 €
2015	Au 30 septembre 15657,50	

A retenir sur l'état financier de la FNAP au 01 octobre 2015

Nos recettes	Cotisations annuelles des membres adhérents	3 500,00 €
	Total recette	3 500,00 €

Nos dépenses de fonctionnement	Cotisations de la FNAP	165,00 €
	Abonnement Boîte Postale	83,00 €
	Frais de compte FNAP	118,00 €
	Frais Conseil National & AG	2 729,00 €
	Total dépense fonctionnement	3 095,00 €

En conclusion:

Les cotisations couvrent les dépenses de fonctionnement

Supplément de dépenses 2015	Création du site Web	1 767,66 €
------------------------------------	----------------------	------------

Balance financière 2015	3500,00 - (3095,00+1767,66)= moins 1362,66
--------------------------------	--

Le général (2S) Jacques LECHEVALLIER
Président de la FNAP